

AVIS

Réf. :RUR.18.177.AV-Nature
Date d'approbation : 20/04/2018

Demande de dérogation émanant de Monsieur Hubert BALTUS pour le compte de Natagora concernant des inventaires de Lépidoptères rhopalocères dans les réserves naturelles de Natagora

DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	09/04/2018 – DNF/DN/SL/sla/Sorties 2018 : 8025
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

AVIS

Réuni ce 17 avril 2018, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée, tout en relayant les avis reçus du DEMNA et des Directions extérieures, notamment celle de Dinant. Toutefois, par rapport à la demande émise par la Direction de Malmedy, à savoir que les sites ne soient pas visités les week-ends et jours fériés, il est utile de rappeler que les inventaires en question seront réalisés par des bénévoles, qui par définition entrent en action prioritairement durant ces périodes de congé.

Le Pôle « Ruralité » Section « Nature » suggère en outre qu'à l'avenir ce type de campagnes d'inventaires, aussi bien en RNA qu'en RND, fasse l'objet d'une communication envers le grand public. Cela pourrait s'effectuer simplement par la pose d'un panneau, le temps de l'intervention sur site, renseignant que la réserve fait l'objet d'inventaires scientifiques, et ce à titre exceptionnel s'agissant d'une zone protégée.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »